

RCS : ST BRIEUC

Code greffe : 2202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST BRIEUC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2015 B 00890

Numéro SIREN : 814 880 803

Nom ou dénomination : A.G. COORDINATION

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 4385

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC**

Le cabinet SSJ AVOCAT, société d'avocat inscrite au barreau de Saint-Brieuc, domiciliée à Plérin (22190),
9 rue Hélène Boucher - Espace Cybèle,

agissant en qualité d'avocat de

La société A.G. COORDINATION, société par actions simplifiée, au capital de 8 000 euros, dont le siège social est situé 3 Allée du Fou de Bassan, - 22960 PLEDRAN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT-BRIEUC sous le numéro 814 880 803,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER LES FAITS SUIVANTS

- La société A.G. COORDINATION clôture, habituellement, ses exercices sociaux le 31 décembre de chaque année et doit donc tenir ses assemblées générales ordinaires annuelles d'approbation des comptes, au plus tard le 30 juin de chaque année.
- Or, le changement de dirigeant intervenu en cours d'année n'a pas permis d'établir les comptes dans un délai à même de permettre de convoquer l'assemblée générale avant le 30 juin.

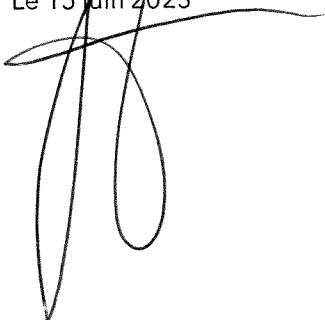
Dans ces conditions, il est nécessaire de surseoir à l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2022, de telle sorte que, par la présente, la société A.G. COORDINATION sollicite du Président du Tribunal de Commerce de SAINT-BRIEUC, un report de la date de tenue de l'assemblée générale au plus tard le 31 juillet 2023.

REÇU AU GTC 22, LE

Fait à PLÉRIN

Le 15 juin 2023

12 JUIL. 2023



ORDONNANCE

**NOUS, Gilles HENRIO, Président du TRIBUNAL de
COMMERCE de SAINT BRIEUC, assisté de Maître Jacques PATY
Greffier,**

VU les articles L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

VU la requête qui précède et les motifs y exposés,

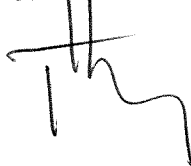
**AUTORISONS la Société A.G. COORDINATION, société par
actions simplifiée au capital de 8.000 €, dont le siège social est sis 3 Allée
du Fou de Bassan – 22960 PLEDRAN, immatriculée au Registre du
Commerce et des Sociétés de SAINT BRIEUC sous le numéro 814 880 803
à prolonger jusqu'au 31 JUILLET 2023 le délai de convocation de
l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes et
le bilan de l'exercice social clos le 31 DECEMBRE 2022 ;**

DEPENS à la charge du requérant ;

**LIQUIDONS au titre des dépens les frais de greffe au titre de la
présente ordonnance à la somme de 32,58 € TTC.**

FAIT EN NOTRE CABINET A SAINT BRIEUC le 17 JUIL. 2023

**LE GREFFIER
J. PATY**



**LE PRESIDENT
G. HENRIO**

